

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 28 AOUT 2024 - MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2024-08-28	Délibération du BUREAU	Groupe n°2319	VANNES
225.	N° BU-2024-05-13		La Vigie, Résidence Nymphéa,
			Rue Henri Matisse
	1		

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 13 mai 2024, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 3 emprunts, pour un montant total de 390 515 €, correspondant à 3 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 3 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé à usage social (PLS)	Prêt locatif aidé à usage social (PLS)	Prêt locatif aidé à usage sociale destiné à l'acquisition du terrain (PLS)
Montant du prêt	186 762 €	103 874 €	99 879 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 10 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 10 mois	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 10 mois
Durée de l'amortissement	40 ans	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	néant	néant	néant
Périodicité des échéances	annuelle		
Index	livret A		
Taux d'intérêt actuariel annuel	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 111 points de base	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 111 points de base	taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 111 points de base
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	(révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)	révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%)
Typologie GISSLER	1A		33.5.3
Profil d'amortissement	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	échéance prioritaire (intérêts différés) : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	double révisabilité	double révisabilité	double révisabilité
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du



	A sans que le taux de	du taux du Livret A sans	Livret A sans que le taux	
	progressivité puisse être	que le taux de	de progressivité puisse	
	inférieur à 0%)	progressivité puisse	être inférieur à 0%)	
		être inférieur à 0%)		
Date d'effet du	Septembre 2024	Septembre 2024	Septembre 2024	
contrat de prêt	"		,	
Date de 1ère échéance	Octobre 2025	Octobre 2025	Octobre 2025	
Garanties	50 % GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION			
	40 % COMMUNE DE VANNES			
	10 % CONSEIL DEPARTEMENTAL			

Fait à Vannes, le 28 aout 2024

Certifiée exécutoire

Le Directeur général

morbihan habitat

Erwan ROBERT